## Pré-inscriptions à l'accueil de loisirs pour septembre 2022

Vous rencontrez des problèmes pour pré-inscrire votre enfant sur le kiosque famille ?



© Pierrelaye

Retrouvez-ci dessous la possibilité de pré-inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs pour le mois de septembre 2022 sans passer par le kiosque famille.

Pour cela, il vous suffit de remplir la feuille version papier (Voir DOCUMENT en bas de page) et de la retourner :

au plus tard le lundi 15 août 2022

- Boite aux lettres Accueil de Loisirs
- Boite aux lettres Mairie

Par mail sur : <u>c.carlhian@ville-pierrelaye.fr</u> avec votre option accusé de reception

Infos pratiques

Ouverture publique du secrétariat : pour les factures le mardi 16h/19h et pour tout autre renseignement le mercredi 9h/19h

La préinscription avant le 15 du mois précédant la période souhaitée **n'est plus obligatoire** pour **les accueils périscolaires.** 

Il suffira désormais de prévenir le matin (animateur, atsem, enseignant) en fonction des besoins de la famille.

Toute présence prévue le matin pour le soir sera due sauf si justificatif d'absence (certificat médical).

Contact

par mail:

c.carlian@ville-pierrelaye.fr

Documents Formulaire - Pré-inscription à l'accueil de loisirs pour septembre 2022